PLAN LOCAL DE L'URBANISME VILLE DE SAINT-MALO



LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Annexe 6-4-0

SYMBOLE	NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	TEXTES QUI PERMETTENT DE L'INSTITUER	ACTE D'INSTITUTION	OBSERVATIONS	BENEFICIAIRE OU SERVICE A CONSULTER
A 4	Servitudes relatives aux terrains riverains de cours d'eau non domaniaux	Loi du 8.4.1898 du code rural et loi du 16.12.1964, décret 59.96 du 7.1.1959 et décret 60.419 du 25.4.1960	Arrêté préfectoral du 25.3.1907		DDAF
A 5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement				Ville de Saint-Malo Syndicat
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	Loi du 31.12.1913 modifiée	Voir liste et plans en <u>annexe 6.4.1</u>		SDAP
AC 2	Servitudes de protection des sites et monuments naturels	Loi du 2.5.1930	Voir liste et plans en <u>annexe 6.4.1</u>		SDAP DIREN
AC 4	Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager		Arrêté préfectoral du 7 avril 2003 Voir <u>annexe 6.4.2.</u>		
EL 7	Servitudes d'alignement	Edit de 1607 Décret du 6.3.1961 (RD) Décret du 20.10.1962 (RN) Décret du 14.3.1964 (VC)			DDE Ville de Saint-Malo

EL 8	Servitudes relatives aux centres de surveillance de la navigation aux amers, aux feux et aux phares	Loi n°87954 du 27 novembre 1987	Décret du 22.07.1987 Phare de Rochebonne et de la Balue	DDE Saint-Malo Subdivision maritime
EL 9				Ville de Saint-Malo Préfet de Région

NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	TEXTES QUI PERMETTENT DE L'INSTITUER	ACTE D'INSTITUTION	OBSERVATIONS	BENEFICIAIRE OU SERVICE A CONSULTER
Servitudes de passage sur le littoral en application de l'article L.160-6 du code de l'urbanisme	Loi n°76-1285 du 31 décembre 1976 Loi n°86-2 du 3 janvier 1986	Arrêté préfectoral du 18 juin 1982		DDE Saint-Malo Subdivision maritime
Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	Loi du 15.06.1906 modifiée Loi du 8.04.1946 article 35 Ordonnance du 23.10.1958 Décrets du 6.10.1967	Autorisation ministérielle n°AM001 du 4 juin 2004 Canalisation de transport de gaz diamètre 200 mm La Richardais – St Malo Canalisation diamètre 150mm de StMalo ZI Prédétente à St Malo ZI DP Canalisation diamètre 150mm de Saint-Méloir des Ondes à Saint-Malo		DRIRE Voir annexe 6.4.3.
Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Loi du 15.06.1906 Loi du 08.04.1946 article 35 Ordonnance du 23.10.1958 Décrets du 06.10.1967 et du 11.06.1970	Accord amiable en application du décret du 6.10.1967 ou arrêté préfectoral du 11.6.1970	Poste de transformation 63/20 kv de St Malo et de St Servan Lignes électriques HTB 63 kv - Rance usine-St Malo (aérien et souterrain) - St Malo-St Servan 1 et 2 (aérien et souterrain) - Rance Poste-St Servan 1 et 2 (aérien et souterrain) - Dol de Bretagne — Saint-Servan	DRIRE Voir annexe 6.4.4. DDE/BCDEE
	Servitudes de passage sur le littoral en application de l'article L.160-6 du code de l'urbanisme Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz Servitudes relatives à l'établissement des	Servitudes de passage sur le littoral en application de l'article L.160-6 du code de l'urbanisme Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz Loi n°76-1285 du 31 décembre 1976 Loi n°86-2 du 3 janvier 1986 Loi du 15.06.1906 modifiée Loi du 8.04.1946 article 35 Ordonnance du 23.10.1958 Décrets du 6.10.1967 Loi du 15.06.1906 Loi du 08.04.1946 article 35 Ordonnance du 23.10.1958 Loi du 15.06.1906 Loi du 08.04.1946 article 35 Ordonnance du 23.10.1958	Servitudes de passage sur le littoral en application de l'article L.160-6 du code de l'urbanisme Loi n°86-2 du 3 janvier 1986 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz Loi du 15.06.1906 modifiée Loi du 8.04.1946 article 35 Ordonnance du 23.10.1958 Décrets du 6.10.1967 Loi du 15.06.1906 Canalisation de transport La Richardais – St Malo ZI D Canalisation diamètre 150 Ondes à Saint-Malo Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques Loi du 15.06.1906 Loi du 08.04.1946 article 35 Ordonnance du 23.10.1958 Loi du 15.06.1906 Loi du 08.04.1946 article 35 Ordonnance du 23.10.1958 Accord amiable en application du décret du 6.10.1967 ou arrêté	Servitudes de passage sur le littoral en application de l'oricle L. 160-6 du code de l'urbanisme Loi n°76-1285 du 31 décembre 1976 Loi n°86-2 du 3 janvier 1986 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz Loi du 15.06.1906 modifiée Loi du 8.04.1946 article 35 Décrets du 6.10.1967 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz Loi du 15.06.1906 modifiée Loi du 8.04.1946 article 35 Décrets du 6.10.1967 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques Loi du 15.06.1906 Loi du 08.04.1946 article 35 Ordonnance du 23.10.1958 Décrets du 06.10.1967 et du 11.06.1970 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques Loi du 15.06.1906 Loi du 08.04.1946 article 35 Ordonnance du 23.10.1958 Décrets du 06.10.1967 et du 11.06.1970 Poste de transformation 63/20 kv de St Malo et de St Servan 1 et 2 (aérien et souterrain) - St Malo-St Servan 1 et 2 (aérien et souterrain) - Rance Poste-St Servan 1 et 2 (aérien et souterrain) - Dol de Bretagne —

SYMBOLE	NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	TEXTES QUI PERMETTENT DE L'INSTITUER	ACTE D'INSTITUTION	OBSERVATIONS	BENEFICIAIRE OU SERVICE A CONSULTER
I 8	Servitudes de protection autour des installations à risque (directive SEVESO) (par assimilation)	Loi du 19.07.1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (Art 7-1 et 7-2) Décret 89 837 du 14.11.1989	A P 10.03.1992	Dépôt de pétrole côtier	DRIRE
T 1	Servitudes relatives aux chemins de fer	Loi du 15.7.1845 Décret du 22.3.1942 Décret-loi modifié du 30.10.1935	Fiche note BIG n°78.04 du 30.03.1978	Lignes Rennes- St Malo	SNCF
SYMBOLE	NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	TEXTES QUI PERMETTENT DE L'INSTITUER	ACTE D'INSTITUTION	OBSERVATIONS	BENEFICIAIRE OU SERVICE A CONSULTER
PT 3	Servitudes relatives à L'établissement et à l'entretien des câbles et dispositifs souterrains de télécommunications	Code des Postes et des Télécommunications Articles : L46 à L53, L66 à L71, R43 et D407 à D411	Convention Arrêté Municipal du 01.09.1998	Le câble des télécommunications n°35 588 Saint-Malo- Saint-Coulomb	France Télécom UIR Côte d'Armor- Ille et Vilaine Annexe 6.4.6
PT 4	Servitudes relatives à l'élagage le long des lignes de télécommunication empruntant le domaine public	Article 65 du code des postes et des télécommunications	Décret n°86 984 du 19.08.1986	Lignes téléphoniques implantées sur le domaine public	France Télécom UIR Côte d'Armor- Ille et Vilaine